

Charte de développement durable des zones d'activités (Bas-Rhin)



CONTEXTE DE LA DEMARCHE/DISPOSITIF

Portée de la démarche : Départementale

Structure porteuse : Département du Bas-Rhin

Public visé :

- Les maîtres d'ouvrage et partenaires (agents de développement économiques, CCI...)
- Les aménageurs, bureaux d'études, urbanismes...

Principe de la démarche :

Le maître d'ouvrage s'engage en signant la charte à respecter des principes durables pour la conception, l'aménagement et l'accompagnement du projet. Un guide méthodologique a été élaboré proposant des réflexions pour chaque principe ainsi que des pistes d'actions.

Mise en œuvre de la démarche : /

Moyens techniques et financiers :

- Un guide méthodologique
- Aides financières

Critères : Signature de la charte

Document de référence : Guide méthodologique

Approche de la démarche : Par enjeu



DETAIL DU GUIDE METHODOLOGIQUE

Une conception collective, ancrée dans le territoire

1. Associer les acteurs concernés dès la phase de réflexion initiale et tout au long de la vie de la zone
 - ⇒ Concertation
 - ⇒ Vie de la zone
2. Concevoir le projet en cohérence avec les stratégies d'aménagement et de développement du territoire
 - ⇒ Etudes d'opportunité
 - ⇒ Etudes de faisabilité
 - ⇒ Etude du site retenu

Un aménagement raisonné de la zone et des constructions

3. Garantir l'accès à la zone depuis les grands axes de communication en limitant les nuisances occasionnées
 - ⇒ Transports et infrastructures
 - ⇒ Favoriser l'utilisation de plusieurs modes de transports, tant pour les personnes que pour les marchandises
4. Insérer le projet dans l'environnement urbain et naturel existant, dans le respect de la biodiversité
 - ⇒ Espaces verts et biodiversité
5. Economiser le foncier, de la conception à la commercialisation de la zone
6. Limiter les consommations des ressources et les impacts des rejets sur l'environnement
 - ⇒ Energie et bâtiment
 - ⇒ Eau
 - ⇒ Déchets
 - ⇒ Rejets gazeux
 - ⇒ Nuisances sonores

Un accompagnement dans la durée

7. Assurer un accueil et un accompagnement personnalisés des entreprises
8. Impliquer les entreprises dans l'amélioration continue de la zone d'activité
9. Développer des services répondant aux attentes des entreprises et de leurs salariés
10. Définir et appliquer des outils de suivi et d'évaluation de la zone